

ELECTRICITÉ

Module spécifique Travaux sous Tension en Basse Tension sur les Ouvrages - AER CCFC

OUVRAGE AÉRIEN LIMITÉ À LA POSE DE COUPE CIRCUIT FUSIBLE CYLINDRIQUE (AER CCFC)

PUBLIÉ LE 26/09/2024 – MIS À JOUR LE 30/01/2025



Secteur(s)

Bâtiment, Travaux Publics

Public visé

Personnel d'exécution

Durée

7 heures, soit 1 jour

Recyclage des compétences

Oui

Environnement de travail

Chantier
Chantier électrique basse et très basse tension

Opération(s) effectuée(s)

Intervention sur un chantier électrique

Métiers

Electricien, Monteur de réseaux électriques

Mots clés

AER CCFC, Spécifique, TER IND,
Coupe, Circuit, Fusible, Aérien,
Cylindrique, CCFC

Formation

Détails du public visé : Tout travailleur habilité « T » ou ayant suivi le TER IND .

Détails des prérequis :

L'employeur s'engage, par écrit, à inscrire en formation le personnel satisfaisant aux conditions et prérequis ci-après :

- mettre en œuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C18-510-1 dans le type d'ouvrage considéré ;
- être habilité « T » sur le type d'ouvrage TER IND en pratiquant régulièrement au sens de la recommandation BT unique du Comité des Travaux Sous Tension ou être en possession d'une appréciation d'aptitude délivrée, depuis moins d'un an, à l'issue du module « Formation TST BT Terminal Individuel » ;
- maîtriser la réglementation des travaux en hauteur.

La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.

Le participant doit avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.

Objectifs de formation :

Acquérir les compétences nécessaires pour préparer et réaliser, dans les règles de l'art et en toute sécurité, des activités spécifiques sous tension, limitées à la pose de CCFC sur des ouvrages de branchements aériens.

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable :

- d'identifier les opérations réalisables sous tension sur les branchements aériens, de préparer et valider un processus opératoire ;
- d'identifier les circuits d'électrification, d'identifier les circuits de court-circuit ;
- vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage ;
- de mettre en œuvre les moyens pour se prémunir de ces risques ;
- de connaître et d'utiliser à bon escient les protections collectives et individuelles, d'identifier et de choisir les outils et le matériel adapté ;
- d'identifier et de prendre en compte dans ces activités tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement (déchets, esthétique, etc.) ;
- de réaliser la pose de CCFC sur les branchements aériens, sous tension et dans le respect des règles de l'art, de rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux.

Contenu :

La formation devra comporter à minima :

- un apport théorique sur la réglementation : UTE C18-510-1, CET BT, Fiches Techniques,... ;
- un apport théorique traitant l'identification et l'accès aux ouvrages (exigences du chef d'établissement) L'exercice pratique suivant :
- insérer un Coupe Circuit Fusible Cylindrique sur un branchement aérien.

Déroulé de la formation

Partie théorique : Oui.

Partie pratique : Oui.

Détail sur la durée de la formation : 7 heures, soit 1 jour.

Existence d'un test à l'issue de la formation : Non.

Reconnaissance de la formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ? Appréciation d'aptitude aux Travaux Sous Tension.

Recyclage des compétences

Fréquence du recyclage : 3 ans.

Détails sur la durée du recyclage : Le recyclage est recommandé par la norme NF C 18-510 tous les 3 ans. Cependant, pour une pratique exceptionnelle ou occasionnelle, la périodicité peut être ramenée à deux ans.

À noter que pour les travaux sous tension, la durée de validité du titre d'habilitation est d'un an.

Textes de référence

- Décret n°82-167 du 16 février 1982 relatif aux mesures particulières destinées à assurer la sécurité des travailleurs contre les dangers d'origine électrique lors des travaux de construction, d'exploitation et d'entretien des ouvrages de distribution d'énergie électrique
- Article R4544-11 du Code du travail
- Article R4544-3 du Code du travail

L'employeur doit s'assurer que le personnel concerné, grâce à une formation spéciale, théorique et pratique, a une connaissance approfondie, aussi bien des précautions à prendre pour éviter les dangers de l'électricité que des méthodes de travail à mettre en œuvre pour exécuter de tels travaux.

- Arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux normes définissant les modalités recommandées pour l'exécution des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ou pour l'exécution d'opérations non électriques dans l'environnement d'ouvrages et d'installations électriques sous tension aériens et souterrains - Prévention du risque électrique
- Cours de formation du comité TST
- Comité des TST

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)?**
Etablissement ou organisme agréé par le Comité des Travaux Sous Tension.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/module-specifique-travaux-sous-tension-en-basse-tension-sur-les-ouvrages-aer-ccfc/>